

Rapport du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale pour l'année 2022

Le présent rapport annuel est une réalisation du Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Ce rapport est basé sur tous les chiffres disponibles au 09.05.2023.

Pour toute remarque, suggestion ou question supplémentaire, vous pouvez vous adresser au Service du Vice-Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, Park Atrium, rue des Colonies 11, 6^{ième} étage, 1000 Bruxelles.

Tél. +32-(0)2-512.85.77

E-mail: info@vicegouverneurbru.be

Ce rapport est également disponible en néerlandais et peut également être consulté sur le site www.vicegouverneurbru.be.

Editeur responsable: Jozef OSTYN, Vice-Gouverneur

Table des matières

Table des matières	2
1 Introduction.....	4
1.1 Généralités	4
1.2 Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiques	4
1.3 Moyens logistiques.....	4
2 Données statistiques 2022 - globales.....	6
3 Données statistiques 2022 - par commune et par CPAS.....	12
4 Données statistiques 2022 - par grade.....	51
5 Données statistiques 2022 - commentaires.....	53
5.1 Généralités	53
5.2 Personnel statutaire	53
5.3 Personnel contractuel	54
5.4 Attestations de connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagement	55
5.5 Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues	55
5.6 Annulation de décisions suspendues	55
6 Parité dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division.....	56
7 Plaintes	58
7.1 Généralités	58
7.2 Détail des plaintes	59
8 Conclusions du Vice-Gouverneur	70

1 Introduction

1.1 Généralités

En application de l'article 65 des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, le Vice-Gouverneur vérifie si les décisions des administrations communales et des CPAS sont en concordance avec les lois et les règlements sur l'emploi des langues en matière administrative.

Les décisions qui sont soumises au Vice-Gouverneur concernent des nominations au sens le plus large, sans préjudice de leur statut: des admissions au stage, des nominations à titre définitif, des promotions, des désignations pour l'exercice de fonctions supérieures, des engagements contractuels de durée déterminée ou indéterminée, des contrats de remplacement et des contrats d'occupation d'étudiants ou de stagiaires.

Les données statistiques se rapportent au nombre de décisions des administrations communales et des centres publics d'action sociale et non pas au nombre de membres du personnel qui y sont occupés. En effet, pour un seul membre du personnel, il est possible que durant, la même année, deux décisions ou plus soient transmises, par exemple une admission au stage suivie six mois plus tard d'une nomination à titre définitif, ou un engagement contractuel de trois mois suivi d'une prolongation.

Il n'est pas tenu compte des décisions relatives à l'engagement du personnel de métier et ouvrier ni du personnel employé dans des établissements dont l'activité culturelle intéresse exclusivement un groupe linguistique, vu respectivement l'article 21, §3 et l'article 22 des lois linguistiques. Toutefois, de telles décisions sont généralement envoyées au service du Vice-Gouverneur afin de vérifier l'applicabilité des exceptions invoquées.

1.2 Les lois et règlements sur lesquels sont fondés le contrôle du respect des lois linguistiques

- Les lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966, en abrégé "les lois linguistiques"
- L'arrêté royal du 8 mars 2001 fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques prévus à l'article 53 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées le 18 juillet 1966

1.3 Moyens logistiques

Pour l'exécution de la mission de contrôle qui lui est confiée par les lois linguistiques, le Vice-Gouverneur s'appuie sur du personnel mis à sa disposition par le Service public fédéral Intérieur.

Le tableau ci-dessous reflète la situation dans le courant de 2022.

Niveau	Néerlandophones	Francophones	Total
Niveau A	1	0	1
Niveau B	0	0	0
Niveau C	1	0 ⁽¹⁾	1
Niveau D	1	1	2
Total	3	1	4

(1) En ce moment, un membre du personnel francophone de niveau C figure encore au cadre, mais la personne est absente pour maladie de longue durée et n'a pas été remplacée.

L'effectif en ressources humaines reste critique et tout facteur interne (maladie, ..) ou externe (changement de loi entraînant une charge de travail supplémentaire, etc.) ayant un impact sur le fonctionnement du service peut avoir des conséquences graves. Une digitalisation encore plus poussée des processus de travail est nécessaire pour des raisons organisationnelles (cf. télétravail, ..) et économiques (frais de port, ..). Dans ce contexte s'impose toutefois l'engagement d'un collaborateur supplémentaire de niveau A. Il existe également un besoin pour un employé de niveau B pour un traitement qualitatif des dossiers dans les domaines de la comptabilité, de la logistique et du personnel.

2 Données statistiques 2022 - globales

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques globales concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur par rapport aux décisions des administrations communales et des CPAS prises en 2022 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2023).

Au total, pas moins de 3.736 délibérations auxquelles s'appliquent les lois linguistiques ont été envoyées au Vice-Gouverneur, 1.516 par les communes, 2.220 par les CPAS. En 2021, il s'agissait encore de 3.515 délibérations, 1.374 par les communes, 2.141 par les CPAS. L'augmentation globale est de 6,3%.

Chaque dossier fait l'objet d'une analyse qui mène à l'une des évaluations suivantes:

- **Approbation:** l'intéressé (contractuel/statutaire) répond aux exigences des lois linguistiques.
- **Suspension:** l'intéressé (contractuel/statutaire) ne répond pas aux exigences des lois linguistiques ET/OU les règles de parité n'ont pas été respectées. Un arrêté de suspension est rédigé et envoyé à toutes les instances concernées.
- **Tolérance:** une exception est faite pour les contractuels qui ne sont recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, bien que strictement non conforme aux exigences des lois linguistiques, n'est pas immédiatement suspendu. Il s'agit souvent de personnes recrutées sur la base d'un contrat de remplacement. Si la personne concernée travaille plus longtemps dans un ou plusieurs communes ou CPAS bruxellois sur la base de divers petits contrats, une suspension suivra malgré tout.

Remarque: une suspension pour violation des règles de parité de l'article 21, §7 des lois linguistiques est souvent accompagnée d'une lacune au niveau de la connaissance écrite ou orale de la deuxième langue dans le chef de la même personne. Dans les tableaux ci-dessous, les suspensions concernées ne sont toutefois incluses que dans les chiffres de parité.

COMMUNES 2022			
Décisions relatives au personnel statutaire			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	68	182	250
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	3	75	78
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	1	4	5
Total	72	261	333
Décisions relatives au personnel contractuel			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	58	128	186
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	57	655	712
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	14	14
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	20	251	271
Total	135	1.048	1.183
Total général	207	1.309	1.516

CPAS 2022			
Décisions relatives au personnel statutaire			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	9	58	67
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	1	34	35
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	1	1
Total	10	93	103
Décisions relatives au personnel contractuel			
	N	F	N+F
Détenteur du brevet linguistique - approbation par le Vice-Gouverneur	7	93	100
Manque de brevet linguistique - suspension par le Vice-Gouverneur	26	1.492	1.518
Non-respect de la parité - suspension par le Vice-Gouverneur	0	8	8
Engagement de durée limitée pour assurer la continuité du service - tolérée par le Vice-Gouverneur	9	482	491
Total	42	2.075	2.117
Total général	52	2.168	2.220

APERÇU PLURIANNUEL - COMMUNES

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	1.195	869	326	
1996	1.998	1.562	436	
1997	1.910	1.498	412	
1998	1.895	1.403	360	132
1999	2.147	1.471	335	341
2000	2.143	1.445	255	443
2001	1.365	690	103	572
2002	1.458	607	71	780
2003	1.360	563	72	725
2004	1.444	579	175	690
2005	1.357	525	619	213
2006	1.519	585	548	386
2007	1.457	527	601	329
2008	1.492	554	588	350
2009	1.384	416	563	405
2010	1.434	440	594	400
2011	1.421	439	609	373
2012	1.726	723	667	336
2013	1.580	622	664	294
2014	1.247	487	518	242
2015	1.168	407	541	220
2016	1.338	439	611	288
2017	1.420	381	797	242
2018	1.529	545	758	226
2019	1.492	448	799	245
2020	1.309	348	743	218
2021	1.374	396	768	210
2022	1.516	436	809	271

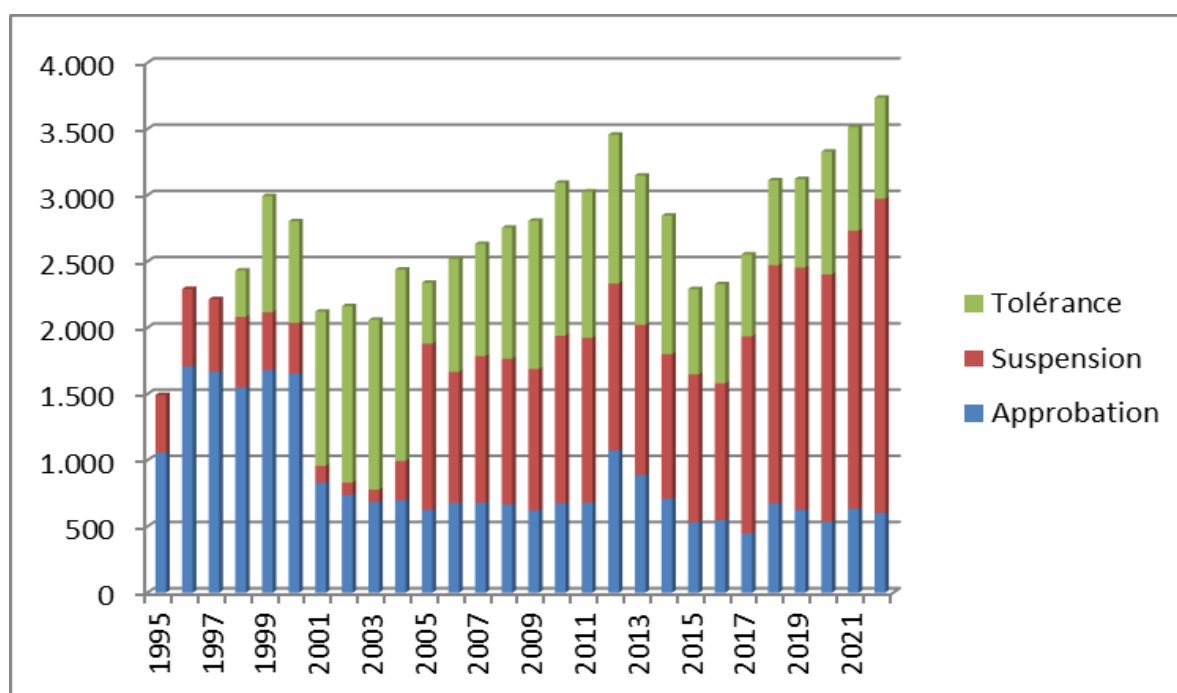
APERÇU PLURIANNUEL - CPAS

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	297	190	107	
1996	295	148	147	
1997	305	171	134	
1998	537	146	173	218
1999	847	210	101	536
2000	661	207	130	324
2001	757	139	26	592
2002	705	132	21	552
2003	699	123	20	556
2004	995	119	121	755
2005	982	99	637	246
2006	1.002	92	443	467
2007	1.176	153	507	516
2008	1.263	111	514	638
2009	1.423	205	505	713
2010	1.661	235	671	755
2011	1.607	240	636	731
2012	1.732	351	593	788
2013	1.569	267	469	833
2014	1.599	222	574	803
2015	1.124	126	574	424
2016	991	109	421	461
2017	1.134	68	689	377
2018	1.584	128	1.041	415
2019	1.631	177	1.030	424
2020	2.020	188	1.124	708
2021	2.141	237	1.332	572
2022	2.220	167	1.562	491

APERÇU PLURIANNUEL - GLOBAL (chiffres)

Année	Total	Approbation	Suspension	Tolérance
1995	1.492	1.059	433	
1996	2.293	1.710	583	
1997	2.215	1.669	546	
1998	2.432	1.549	533	350
1999	2.994	1.681	436	877
2000	2.804	1.652	385	767
2001	2.122	829	129	1.164
2002	2.163	739	92	1.332
2003	2.059	686	92	1.281
2004	2.439	698	296	1.445
2005	2.339	624	1.256	459
2006	2.521	677	991	853
2007	2.633	680	1.108	845
2008	2.755	665	1.102	988
2009	2.807	621	1.068	1.118
2010	3.095	675	1.265	1.155
2011	3.028	679	1.245	1.104
2012	3.458	1.074	1.260	1.124
2013	3.149	889	1.133	1.127
2014	2.846	709	1.092	1.045
2015	2.292	533	1.115	644
2016	2.329	548	1.032	749
2017	2.554	449	1.486	619
2018	3.113	673	1.799	641
2019	3.123	625	1.829	669
2020	3.329	536	1.867	926
2021	3.515	633	2.100	782
2022	3.736	603	2.371	762

APERÇU PLURIANNUEL - GLOBAL (graphique)



3 **Données statistiques 2022 - par commune et par CPAS**

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par commune et par CPAS. Il s'agit toujours de décisions prises en 2022 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2023).

En ce qui concerne les contractuels, une distinction est faite entre les contrats à durée indéterminée (anciennement appelés 'contractuels'), abrégé CDI, et les contrats courts (anciennement appelés 'remplacements'; soit tous les contrats de courte durée, y compris les contrats de remplacement, mais également les contrats d'occupation d'étudiants et de stagiaires).

COMMUNE D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	113	23	90
Relatives au personnel statutaire	27	10	17
Relatives au personnel contractuel	86	13	73

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	10	14	0	3	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	10	14	0	3	0	0
N+F	24		3		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	5	9	44	0	1	0	0
Contrats courts	1	0	1	15	0	0	1	8
Total	2	5	10	59	0	1	1	8
N+F	7		69		1		9	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	12		10		1		23	
Francophones		19		63		8		90
N+F	31		73		9		113	

VILLE DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	323	80	243
Relatives au personnel statutaire	117	36	81
Relatives au personnel contractuel	206	44	162

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	22	43	1	10	0	0
Stage	12	21	1	5	0	2
Total	34	64	2	15	0	2
N+F	98		17		2	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	10	14	20	104	0	1	0	0
Contrats courts	3	4	8	16	0	0	3	23
Total	13	18	28	120	0	1	3	23
N+F	31		148		1		26	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	47		30		3		80	
Francophones		82		138		23		243
N+F	129		168		26		323	

COMMUNE D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	128	10	118
Relatives au personnel statutaire	9	0	9
Relatives au personnel contractuel	119	10	109

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	3	0	4	0	0
Stage	0	1	0	1	0	0
Total	0	4	0	5	0	0
N+F	4		5		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	6	4	57	0	6	0	0
Contrats courts	2	1	2	7	0	0	1	32
Total	3	7	6	64	0	6	1	32
N+F	10		70		6		33	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	3		6		1		10	
Francophones		11		75		32		118
N+F	14		81		33		128	

COMMUNE D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	167	32	135
Relatives au personnel statutaire	10	3	7
Relatives au personnel contractuel	157	29	128

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	1	0	2	0	0
Stage	2	2	0	2	0	0
Total	3	3	0	4	0	0
N+F	6		4		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	16	0	22	0	1	0	0
Contrats courts	20	23	0	38	0	0	9	28
Total	20	39	0	60	0	1	9	28
N+F	59		60		1		37	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	23		0		9		32	
Francophones		42		65		28		135
N+F	65		65		37		167	

COMMUNE D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	24	2	22
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	24	2	22

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	1	13	0	0	0	0
Contrats courts	1	0	0	4	0	0	0	5
Total	1	0	1	17	0	0	0	5
N+F	1		18		0		5	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		0		17		5		22
N+F	1		18		5		24	

COMMUNE DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	13	1	12
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	12	1	11

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0
N+F	0		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	4	0	7	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	4	0	7	0	0	0	0
N+F	5		7		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		0		0		1	
Francophones		4		8		0		12
N+F	5		8		0		13	

COMMUNE DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	22	3	19
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	22	3	19

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	1	0	10	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	1	4	0	0	0	2
Total	2	3	1	14	0	0	0	2
N+F	5		15		0		2	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		1		0		3	
Francophones		3		14		2		19
N+F	5		15		2		22	

COMMUNE DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	25	3	22
Relatives au personnel statutaire	6	0	6
Relatives au personnel contractuel	19	3	16

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	5	0	0
Total	0	1	0	5	0	0
N+F	1		5		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	3	0	9	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	1	0	0	2	3
Total	1	3	0	10	0	0	2	3
N+F	4		10		0		5	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		0		2		3	
Francophones		4		15		3		22
N+F	5		15		5		25	

COMMUNE D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	12	2	10
Relatives au personnel statutaire	1	1	0
Relatives au personnel contractuel	11	1	10

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	1	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	1	0
N+F	0		0		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	2	0	5	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	3
Total	1	2	0	5	0	0	0	3
N+F	3		5		0		3	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		2		5		3		10
N+F	3		6		3		12	

COMMUNE DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	130	12	118
Relatives au personnel statutaire	63	8	55
Relatives au personnel contractuel	67	4	63

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	16	0	3	0	0
Stage	5	16	1	20	0	0
Total	7	32	1	23	0	0
N+F	39		24		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	6	2	32	0	0	0	0
Contrats courts	1	1	0	6	0	0	0	18
Total	2	7	2	38	0	0	0	18
N+F	9		40		0		18	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	9		3		0		12	
Francophones		39		61		18		118
N+F	48		64		18		130	

COMMUNE DE BERCHEM-SAINT-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	16	0	16
Relatives au personnel statutaire	3	0	3
Relatives au personnel contractuel	13	0	13

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	3	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	3	0	0
N+F	0		3		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	3	0	7	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	3	0	0	0	0
Total	0	3	0	10	0	0	0	0
N+F	3		10		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		3		13		0		16
N+F	3		13		0		16	

COMMUNE DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	153	10	143
Relatives au personnel statutaire	11	2	9
Relatives au personnel contractuel	142	8	134

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	0	0	8	0	1
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	2	0	0	8	0	1
N+F	2		8		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	10	0	63	0	1	0	0
Contrats courts	2	3	2	20	0	0	2	37
Total	4	13	2	83	0	1	2	37
N+F	17		85		1		39	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	6		2		2		10	
Francophones		13		93		37		143
N+F	19		95		39		153	

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	46	2	44
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	46	2	44

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	1	1	20	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	17	0	0	0	6
Total	1	1	1	37	0	0	0	6
N+F	2		38		0		6	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		1		0		2	
Francophones		1		37		6		44
N+F	2		38		6		46	

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	28	0	28
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	28	0	28

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	8	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	10	0	0	0	10
Total	0	0	0	18	0	0	0	10
N+F	0		18		0		10	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		18		10		28
N+F	0		18		10		28	

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	43	1	42
Relatives au personnel statutaire	6	0	6
Relatives au personnel contractuel	37	1	36

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	2	0	3	0	0
Stage	0	0	0	1	0	0
Total	0	2	0	4	0	0
N+F	2		4		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	0	0	17	0	0	0	0
Contrats courts	0	2	0	7	0	0	0	10
Total	1	2	0	24	0	0	0	10
N+F	3		24		0		10	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		0		0		1	
Francophones		4		28		10		42
N+F	5		28		10		43	

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	34	2	32
Relatives au personnel statutaire	3	1	2
Relatives au personnel contractuel	31	1	30

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	2	0	0
Stage	1	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	2	0	0
N+F	1		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	7	0	16	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	1	0	1	0	4
Total	1	7	0	17	0	2	0	4
N+F	8		17		2		4	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		0		0		2	
Francophones		7		21		4		32
N+F	9		21		4		34	

COMMUNE D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	97	11	86
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	97	11	86

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	3	0	20	0	1	0	0
Contrats courts	3	7	4	13	0	0	2	42
Total	5	10	4	33	0	1	2	42
N+F	15		37		1		44	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	5		4		2		11	
Francophones		10		34		42		86
N+F	15		38		44		97	

COMMUNE DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	126	13	113
Relatives au personnel statutaire	74	11	63
Relatives au personnel contractuel	52	2	50

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	26	0	1	0	0
Stage	10	35	0	1	0	0
Total	11	61	0	2	0	0
N+F	72		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	2	23	0	1	0	0
Contrats courts	0	2	0	6	0	0	0	16
Total	0	4	2	29	0	1	0	16
N+F	4		31		1		16	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	11		2		0		13	
Francophones		65		32		16		113
N+F	76		34		16		126	

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	16	0	16
Relatives au personnel statutaire	2	0	2
Relatives au personnel contractuel	14	0	14

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	1
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	1
N+F	1		0		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	7	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	3	0	0	0	4
Total	0	0	0	10	0	0	0	4
N+F	0		10		0		4	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		1		11		4		16
N+F	1		11		4		16	

CPAS D'ANDERLECHT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	146	7	139
Relatives au personnel statutaire	12	2	10
Relatives au personnel contractuel	134	5	129

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	1	0	6	0	0
Stage	0	2	0	1	0	0
Total	2	3	0	7	0	0
N+F	5		7		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	9	1	81	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	13	0	0	4	26
Total	0	9	1	94	0	0	4	26
N+F	9		95		0		30	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		1		4		7	
Francophones		12		101		26		139
N+F	14		102		30		146	

CPAS DE BRUXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	578	9	569
Relatives au personnel statutaire	34	2	32
Relatives au personnel contractuel	544	7	537

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	10	0	10	0	0
Stage	0	6	0	6	0	0
Total	2	16	0	16	0	0
N+F	18		16		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	2	112	0	5	0	0
Contrats courts	0	2	4	233	0	0	1	185
Total	0	2	6	345	0	5	1	185
N+F	2		351		5		186	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		6		1		9	
Francophones		18		366		185		569
N+F	20		372		186		578	

CPAS D'IXELLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	51	0	51
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	50	0	50

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0
N+F	1		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	0	49	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	49	0	0	0	0
N+F	1		49		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		2		49		0		51
N+F	2		49		0		51	

CPAS D'ETTERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	135	2	133
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	135	2	133

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	37	0	0	0	0
Contrats courts	0	4	0	78	0	0	1	13
Total	0	5	1	115	0	0	1	13
N+F	5		116		0		14	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		1		2	
Francophones		5		115		13		133
N+F	5		116		14		135	

CPAS D'EVERE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	117	5	112
Relatives au personnel statutaire	2	0	2
Relatives au personnel contractuel	115	5	110

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	2	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	2	0	0
N+F	0		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	9	1	45	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	3	31	0	0	0	25
Total	1	9	4	76	0	0	0	25
N+F	10		80		0		25	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		4		0		5	
Francophones		9		78		25		112
N+F	10		82		25		117	

CPAS DE GANSHOREN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	53	3	50
Relatives au personnel statutaire	2	0	2
Relatives au personnel contractuel	51	3	48

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	1	0	0
N+F	1		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	2	1	0	28	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	1	8	0	0	0	10
Total	2	2	1	36	0	0	0	10
N+F	4		37		0		10	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		1		0		3	
Francophones		3		37		10		50
N+F	5		38		10		53	

CPAS DE JETTE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	67	6	61
Relatives au personnel statutaire	1	0	1
Relatives au personnel contractuel	66	6	60

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0
N+F	1		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	5	2	24	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	3	12	0	0	0	18
Total	1	6	5	36	0	0	0	18
N+F	7		41		0		18	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	1		5		0		6	
Francophones		7		36		18		61
N+F	8		41		18		67	

CPAS DE KOEKELBERG

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	41	1	40
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	41	1	40

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	1	17	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	13	0	0	0	10
Total	0	0	1	30	0	0	0	10
N+F	0		31		0		10	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		0		30		10		40
N+F	0		31		10		41	

CPAS D'AUDERGHEM

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	11	0	11
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	11	0	11

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	11	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	11	0	0	0	0
N+F	0		11		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		11		0		11
N+F	0		11		0		11	

CPAS DE SCHAERBEEK

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	173	1	172
Relatives au personnel statutaire	3	0	3
Relatives au personnel contractuel	170	1	169

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	2	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	2	0	0
N+F	1		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	9	1	72	0	0	0	0
Contrats courts	0	4	0	45	0	0	0	39
Total	0	13	1	117	0	0	0	39
N+F	13		118		0		39	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		14		119		39		172
N+F	14		120		39		173	

CPAS DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	53	1	52
Relatives au personnel statutaire	2	0	2
Relatives au personnel contractuel	51	1	50

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	1	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	1	0	0
N+F	1		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	18	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	1	24	0	0	0	8
Total	0	0	1	42	0	0	0	8
N+F	0		43		0		8	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		0		1	
Francophones		1		43		8		52
N+F	1		44		8		53	

CPAS DE SAINT-GILLES

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	99	2	97
Relatives au personnel statutaire	3	1	2
Relatives au personnel contractuel	96	1	95

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	0	0	2	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	2	0	0
N+F	1		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	1	1	0	45	0	1	0	0
Contrats courts	0	0	0	26	0	0	0	22
Total	1	1	0	71	0	1	0	22
N+F	2		71		1		22	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		0		0		2	
Francophones		1		74		22		97
N+F	3		74		22		99	

CPAS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	172	7	165
Relatives au personnel statutaire	14	2	12
Relatives au personnel contractuel	158	5	153

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	2	12	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	2	12	0	0	0	0
N+F	14		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	4	0	65	0	0	0	0
Contrats courts	2	2	3	50	0	0	0	32
Total	2	6	3	115	0	0	0	32
N+F	8		118		0		32	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	4		3		0		7	
Francophones		18		115		32		165
N+F	22		118		32		172	

CPAS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	45	3	42
Relatives au personnel statutaire	1	1	0
Relatives au personnel contractuel	44	2	42

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	1	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	0	0	0
N+F	0		1		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	1	1	38	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	1	0	0	1	2
Total	0	1	1	39	0	0	1	2
N+F	1		40		0		3	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		2		1		3	
Francophones		1		39		2		42
N+F	1		41		3		45	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	0	0	0
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	0	0	0

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats courts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0		0	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		0		0		0		0
N+F	0		0		0		0	

CPAS DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	118	3	115
Relatives au personnel statutaire	0	0	0
Relatives au personnel contractuel	118	3	115

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	0	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0
N+F	0		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	2	1	37	0	0	0	0
Contrats courts	0	4	0	42	0	0	2	30
Total	0	6	1	79	0	0	2	30
N+F	6		80		0		32	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		1		2		3	
Francophones		6		79		30		115
N+F	6		80		32		118	

CPAS D'UCCLE

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	186	2	184
Relatives au personnel statutaire	23	2	21
Relatives au personnel contractuel	163	0	163

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	1	12	0	1	0	0
Stage	1	7	0	1	0	0
Total	2	19	0	2	0	0
N+F	21		2		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	20	0	63	0	0	0	0
Contrats courts	0	5	0	34	0	0	0	41
Total	0	25	0	97	0	0	0	41
N+F	25		97		0		41	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	2		0		0		2	
Francophones		44		99		41		184
N+F	46		99		41		186	

CPAS DE FOREST

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	126	0	126
Relatives au personnel statutaire	2	0	2
Relatives au personnel contractuel	124	0	124

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	2	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0	0	0
Total	0	2	0	0	0	0
N+F	2		0		0	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	0	0	71	0	2	0	0
Contrats courts	0	0	0	37	0	0	0	14
Total	0	0	0	108	0	2	0	14
N+F	0		108		2		14	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		2		110		14		126
N+F	2		110		14		126	

CPAS DE WATERMAEL-BOITSFORT

APERÇU

	N+F	N	F
Nombre de décisions	49	0	49
Relatives au personnel statutaire	3	0	3
Relatives au personnel contractuel	46	0	46

STATUTAIRES

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
Nomination/promotion	0	1	0	0	0	1
Stage	0	0	0	1	0	0
Total	0	1	0	1	0	1
N+F	1		1		1	

CONTRACTUELS

	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F	N	F
CDI	0	6	0	22	0	0	0	0
Contrats courts	0	1	0	10	0	0	0	7
Total	0	7	0	32	0	0	0	7
N+F	7		32		0		7	

ÉVALUATION

	Approbation		Suspension (brevet+parité)		Tolérance		Total	
	N	F	N	F	N	F	N	F
Néerlandophones	0		0		0		0	
Francophones		8		34		7		49
N+F	8		34		7		49	

4 Données statistiques 2022 - par grade

Vous trouverez aux pages suivantes les données statistiques concernant l'application de la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur, ventilées par grade. Il s'agit toujours de décisions prises en 2022 (même si, dans certains cas, une copie de ces décisions n'a été transmise qu'en 2023).

Dans les décisions par rapport à une occupation d'étudiant (4 NL - 128 FR) ou de stagiaire (0 NL - 12 FR), il est généralement difficile de savoir dans quel grade les personnes concernées sont employées. Ces dossiers n'ont donc pas été pris en compte dans les tableaux ci-dessous.

COMMUNES - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
A	20	55	2	40	1	4
B	20	57	1	20	0	0
C	23	59	0	7	0	0
D	5	8	0	7	0	0
E ⁽¹⁾	0	3	0	1	0	0
Total	68	182	3	75	1	4

CPAS - STATUTAIRES PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension (brevet)		Suspension (parité)	
	N	F	N	F	N	F
A	0	14	1	26	0	1
B	4	31	0	4	0	0
C	4	8	0	3	0	0
D	1	3	0	1	0	0
E ⁽¹⁾	0	2	0	0	0	0
Total	9	58	1	34	0	1

COMMUNES - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F
A	17	41	18	212 ⁽²⁾	0	43
B	9	35	9	174	2	44
C	31	38	24	188	14	94
D	1	14	4	55	2	24
E ⁽¹⁾	0	0	2	38	1	21
Total	58	128	57	667	19	226

CPAS - CONTRACTUELS PAR GRADE

Grade	Approbation		Suspension		Tolérance	
	N	F	N	F	N	F
A	1	23	3	89 ⁽³⁾	0	26
B	5	50	10	762	3	227
C	1	17	9	440	2	116
D	0	3	1	98	3	37
E ⁽¹⁾	0	0	0	58	1	16
Total	7	93	23	1.447	9	422

⁽¹⁾ Seule une connaissance orale élémentaire est requise pour un membre du personnel de niveau E.

⁽²⁾ Dont 14 principalement pour non-respect des règles de parité.

⁽³⁾ Dont 8 principalement pour non-respect des règles de parité.

5 Données statistiques 2022 - commentaires

5.1 Généralités

Pour 2022, un total de 3.736 décisions ont été soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur. Cela représente une augmentation de 6,3% par rapport à 2021 (après une augmentation déjà de 5,6% l'année précédente et de 6,6% l'année d'avant) et le nombre le plus élevé depuis plus de 25 ans. L'augmentation est plus importante dans les communes (+10,3%) que dans les CPAS (+3,7%). Les recrutements statutaires ont à nouveau diminué en 2022 (-8,2%, passant de 475 à 436), tandis que le nombre de recrutements contractuels a continué à augmenter (+8,6%, passant de 3.040 à 3.300). Au total, pas moins de 2.371 décisions de suspension ont été rendues pour 2022, ce qui constitue un record absolu, après la progression déjà forte de ces dernières années: 1.032 en 2016, 1.486 en 2017, 1.799 en 2018, 1.829 en 2019, 1.867 en 2020 et 2.100 en 2021. En pourcentage, le nombre de suspensions, avec 63,5 %, est sensiblement plus élevé que les années précédentes (59,7 % en 2021).

Il est à noter que le nombre de dossiers transmis par les autorités locales varie fortement d'une commune à l'autre et est particulièrement faible dans certaines communes. Cela suggère que toutes les autorités locales ne présentent pas aussi soigneusement toutes les décisions pertinentes. Seul le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert ne remplit pas du tout son obligation légale de soumettre au Vice-Gouverneur les décisions relatives aux recrutements, nominations et promotions du personnel.

En outre, nous constatons que les décisions reçues de certaines autorités locales font parfois référence à un recrutement antérieur de la personne concernée, dont la décision n'a pas été reçue. Cela indique également que même auprès des autorités qui ne se montrent pas réticentes à se conformer aux obligations légales, il y a parfois une certaine négligence. C'est donc un défi permanent pour mon service d'insister pour que toutes les autorités locales transfèrent en temps utile toutes les décisions pertinentes et les informations nécessaires. Ces dernières années, nous avons constaté une plus grande ouverture à cet égard de la part du service du personnel de la plupart des autorités locales.

5.2 Personnel statutaire

436 (11,7%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel statutaire. Dans 119 cas (27,3%), la nomination en tant que stagiaire ou statutaire a dû être suspendue pour violation des lois linguistiques. Dans les 317 autres cas (72,7%), il a été constaté que la personne concernée disposait de tous les brevets requis par la loi, attestant sa connaissance écrite et orale de la deuxième langue, et les règles de parité ont été respectées.

Le pourcentage global de nominations statutaires a diminué en 2022 par rapport à 2021 (de 13,5 % à 11,7 % de tous les recrutements), et ce tant dans les communes que dans les CPAS: dans les communes, une légère diminution à 22,0 % du nombre total de recrutements en 2022 par rapport à 22,5 % en 2021, et dans les CPAS une diminution assez importante à 4,6 % en 2022 par rapport à 7,8 % en 2021.

La nomination de personnel statutaire dans les administrations communales s'opère en majeure partie en conformité avec les lois linguistiques. Le pourcentage de délibérations

conformes était de 75,1% en 2022 contre 79,6% en 2021. En chiffres absolus, on constate à nouveau une légère hausse des suspensions dans les communes: 83 suspensions en 2022 contre 63 en 2021.

Dans les CPAS, 65,0% des nominations statutaires ont été effectuées conformément aux lois linguistiques, contre 68,7% en 2021. En chiffres absolus, avec 36 suspensions, nous sommes même plutôt en retrait par rapport aux années précédentes: 52 (2021), 49 (2020), 57 (2019) et 64 (2018).

Il convient de noter que certaines nominations d'agents statutaires se rapportent à des emplois pour lesquels les lois linguistiques stipulent que la parité entre les deux groupes linguistiques doit être respectée à partir d'un certain niveau (voir chapitre 6). Pour 5 des 83 suspensions dans les communes et 1 des 36 suspensions dans les CPAS, la suspension était essentiellement fondée sur le non-respect de la parité.

Comme le montrent les tableaux publiés, la situation est parfois très différente d'une commune à l'autre. Il est particulièrement frappant qu'aucune nomination statutaire n'ait été signalée par 5 communes et 5 CPAS.

5.3 Personnel contractuel

3.300 (88,3%) des décisions soumises à la tutelle linguistique du Vice-Gouverneur concernaient le recrutement de personnel contractuel. Dans 2.252 cas (68,2%), le recrutement contractuel a dû être suspendu pour violation des lois linguistiques. Dans 286 cas (8,7%), l'intéressé apparaissait satisfaire aux exigences légales en matière de connaissance écrite et/ou orale de la deuxième langue, et les règles de parité ont été respectées. Enfin, dans 762 cas (23,1%), une exception a été faite pour des contractuels qui n'ont été recrutés que pour une courte période et dont le recrutement, sans être strictement conforme aux exigences des lois linguistiques, n'a pas été suspendu immédiatement.

Dans les communes, 15,7% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 61,4% des dossiers ont été suspendus et que 22,9% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2021, les pourcentages étaient respectivement de 14,1% (approbation), de 66,2% (suspension) et de 19,7% (tolérance). En 2020, les pourcentages étaient respectivement de 14,0% (approbation), de 65,5% (suspension) et de 20,5% (tolérance). Ces pourcentages sont donc assez stables au fil des années.

En revanche, dans les CPAS, seulement 4,7% des recrutements contractuels étaient conformes aux lois linguistiques, tandis que 72,1% des dossiers ont été suspendus et que 23,2% des cas ont été tolérés en raison de la courte durée du contrat. En 2021, les pourcentages étaient respectivement de 6,2% (approbation), de 64,8% (suspension) et de 29,0% (tolérance). En 2020, les pourcentages étaient respectivement de 5,1% (approbation), de 57,3% (suspension) et de 37,6% (tolérance). Le pourcentage relativement élevé de cas où une tolérance a été accordée en 2020 s'explique par l'augmentation du nombre de contrats de courte durée, qui pourrait être liée à la pandémie. En chiffres absolus, le nombre de suspensions concernant les contractuels dans les CPAS a augmenté ces dernières années, passant de 1.075 en 2020, à 1.280 en 2021, et à 1.526 en 2022.

Il convient de noter que certains recrutements d'agents contractuels se rapportent à des emplois pour lesquels les lois linguistiques stipulent que la parité entre les deux groupes linguistiques doit être respectée à partir d'un certain niveau (voir chapitre 6). Pour 14 des 726

suspensions dans les communes et 8 des 1.526 suspensions dans les CPAS, la suspension était essentiellement fondée sur le non-respect de la parité.

Nous constatons donc que des décisions d'engagement contractuel doivent encore souvent être suspendues. Ceci s'explique dans de nombreux cas par le constat d'une succession de contrats à court terme, dépassant les limites de la tolérance.

5.4 Attestations de connaissance de la deuxième langue communiquées après l'engagement

Certaines autorités locales bruxelloises ont également pour bonne pratique, si un membre du personnel obtient le brevet linguistique Selor requis après son entrée en fonction, d'en informer le Vice-Gouverneur et de lui envoyer une copie du brevet. Ces informations sont tenues à jour et elles sont utiles pour le suivi et l'examen de toute décision ultérieure affectant la même personne. Cela donne également une image de l'efficacité de la politique de l'autorité locale en question en ce qui concerne la promotion du bilinguisme parmi son personnel.

Dans 69 dossiers de 2022, au moins un brevet linguistique a été transmis. 49 brevets linguistiques ayant trait à des dossiers plus anciens ont également été reçus.

5.5 Prise d'acte et maintien ou retrait de décisions suspendues

Lorsqu'une délibération relative à une désignation est suspendue par le Vice-Gouverneur, la commune ou le CPAS peuvent retirer ou maintenir cette délibération. En 2022, à notre connaissance, aucune délibération n'a été retirée après suspension sur la base d'une violation des lois linguistiques. Une prise d'acte avec maintien a été transmise pour 1.263 décisions: 506 pour les communes et 757 pour les CPAS. Cela signifie que dans 1.108 cas de suspension, aucune décision de prise d'acte avec maintien n'a (encore) été reçue.

5.6 Annulation de décisions suspendues

Le pouvoir d'annulation d'une décision suspendue appartient aux organes de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour les décisions des administrations communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a une compétence d'annulation par ses pouvoirs sur les administrations locales. Pour les décisions des CPAS, il s'agit d'une compétence du Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale.

Aucune décision d'annulation de décision suspendue en 2022 n'a été communiquée.

Il est important de noter que la procédure de suspension et d'annulation exposée ci-dessus est indépendante de la compétence du Conseil d'État, en tant que juridiction administrative, de suspendre et/ou d'annuler les décisions qui violent les normes de droit supérieures en vigueur, et ce à la demande de toute partie justifiant d'un intérêt (cf. arrêt 247.358 du 31 mars 2020 dans lequel le Conseil d'Etat a annulé une décision d'un pouvoir local bruxellois, suspendue en 2015 par le Vice-Gouverneur, en raison d'une violation des lois linguistiques).

6 Parité dans les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division

En 2022, 28 décisions ont été suspendues par le Vice-Gouverneur pour non-respect des règles de parité (6 statutaires et 22 contractuels).

Afin de préserver le respect de la parité, le Vice-Gouverneur doit disposer à intervalles réguliers d'aperçus actualisés qui lui sont transmis par les autorités administratives des communes et des CPAS.

Ces aperçus contiennent une liste nominative de tous les fonctionnaires avec un grade de chef de division (A5) ou supérieur, indiquant leur rôle linguistique, mis à jour le 31 décembre de l'année précédente. Ils mentionnent également le nombre de places prévues au cadre.

A la page suivante, vous trouverez un résumé des derniers aperçus envoyés. En cas de parité parfaite, le prochain recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion au grade d'A5 ou supérieur peut être attribué à une personne néerlandophone ou francophone. Si la parité n'est pas parfaite, le recrutement / désignation pour l'exercice de fonctions supérieures / nomination / promotion devrait aller à un candidat appartenant au groupe linguistique le moins représenté dans les grades concernés.

Le tableau mentionne également la date des dernières listes reçues. Un nombre limité de communes reste malheureusement en défaut à cet égard.

En dehors de la parité pour les emplois égaux ou supérieurs à celui de chef de division, l'article 21, §7 des lois linguistiques prévoit qu'au moins 50% des emplois à conférer doivent être répartis à parité entre les deux groupes linguistiques. Il est impossible pour mon service de surveiller en permanence le roulement du personnel dans chaque commune et CPAS. Cependant, si nous notons que sur les 3.736 dossiers de recrutement en 2022, seuls 259 (6,9%) concernaient un néerlandophone, on peut supposer qu'au moins dans un certain nombre d'administrations locales, la représentation minimale de 25% de néerlandophones n'est pas atteinte.

N°	Commune	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date
			F	N		F	N	
1	Anderlecht	38	14	12	26	53,8%	46,2%	31/12/2022
2	Bruxelles	83	51	15	66	77,3%	22,7%	31/12/2022
3	Ixelles	89	5	3	8	62,5%	37,5%	31/12/2022
4	Etterbeek	20	10	1	11	90,9%	9,1%	31/12/2022
5	Evere	16	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2018
6	Ganshoren	7	6	1	7	85,7%	14,3%	31/12/2022
7	Jette	56,5	26	6	32	81,3%	18,8%	31/12/2022
8	Koekelberg	11	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2020
9	Auderghem	9	1	2	3	33,3%	66,7%	31/12/2022
10	Schaerbeek	41	22	10	32	68,8%	31,3%	31/12/2022
11	Berchem-Sainte-Agathe	6	3	3	6	50,0%	50,0%	31/12/2022
12	Saint-Gilles	15	12	1	13	92,3%	7,7%	31/12/2022
13	Molenbeek-Saint-Jean	15	10	4	14	71,4%	28,6%	31/03/2023
14	Saint-Josse-ten-Noode	8	8	3	11	72,7%	27,3%	31/12/2022
15	Woluwe-Saint-Lambert	24	12	3	15	80,0%	20,0%	31/12/2013
16	Woluwe-Saint-Pierre	16	7	2	9	77,8%	22,2%	31/12/2017
17	Uccle	28	14	3	17	82,4%	17,6%	31/12/2022
18	Forest	14	10	3	13	76,9%	23,1%	31/12/2022
19	Watermael-Boitsfort	4	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2022
Total		500,5	224	76	300	74,7%	25,3%	

N°	CPAS	Cadre	Occupation		Total	Pourcentage		Date
			F	N		F	N	
1	Anderlecht	6	1	2	3	33,3%	66,7%	31/12/2022
2	Bruxelles	57	51	6	57	89,5%	10,5%	31/12/2022
3	Ixelles	14	10	2	12	83,3%	16,7%	26/10/2021
4	Etterbeek	6	3	1	4	75,0%	25,0%	31/12/2022
5	Evere	6	4	1	5	80,0%	20,0%	31/12/2022
6	Ganshoren	5	2	3	5	40,0%	60,0%	31/12/2022
7	Jette	23,5	7	4	11	63,6%	36,4%	31/12/2022
8	Koekelberg	3	3	0	3	100,0%	0,0%	31/12/2022
9	Auderghem	5	5	0	5	100,0%	0,0%	31/12/2022
10	Schaerbeek	19	14	2	16	87,5%	12,5%	31/12/2022
11	Berchem-Sainte-Agathe	4	2	2	4	50,0%	50,0%	31/12/2022
12	Saint-Gilles	8	6	2	8	75,0%	25,0%	31/12/2022
13	Molenbeek-Saint-Jean	14	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2022
14	Saint-Josse-ten-Noode	7	5	2	7	71,4%	28,6%	31/12/2022
15	Woluwe-Saint-Lambert	11	9	1	10	90,0%	10,0%	31/12/2022
16	Woluwe-Saint-Pierre	8	6	0	6	100,0%	0,0%	31/12/2022
17	Uccle	17	5	0	5	100,0%	0,0%	31/12/2022
18	Forest	8	5	1	6	83,3%	16,7%	31/12/2022
19	Watermael-Boitsfort	4	4	0	4	100,0%	0,0%	31/12/2022
Total		225,5	147	31	178	82,6%	17,4%	

7 Plaintes

7.1 Généralités

Sur la base de l'article 65, §4 des lois linguistiques, le Vice-Gouverneur instruit toutes les plaintes qu'il reçoit concernant des infractions à ces lois par toute autorité, service public ou entreprise publique dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale. Le rôle du Vice-Gouverneur dans le traitement de ces plaintes est celui de médiateur entre le plaignant et l'autorité concernée. Il n'a pas le pouvoir d'exercer une action coercitive à l'égard de l'autorité concernée.

Comme indiqué dans les rapports annuels précédents, le nombre de plaintes formelles soumises au Vice-Gouverneur (généralement par courrier électronique) est assez limité. Au cours des 10 dernières années, le nombre annuel de plaintes a fluctué autour de 10 par an. Depuis 2020, on observe une augmentation assez forte du nombre de plaintes déposées. En 2020, cela concernait 23 plaintes. En 2021, ce nombre est passé à 33. Le même nombre de plaintes a été reçu en 2022. Néanmoins, on peut toujours dire que ces plaintes ne donnent certainement pas une image complète du nombre de violations des lois linguistiques qui se produisent.

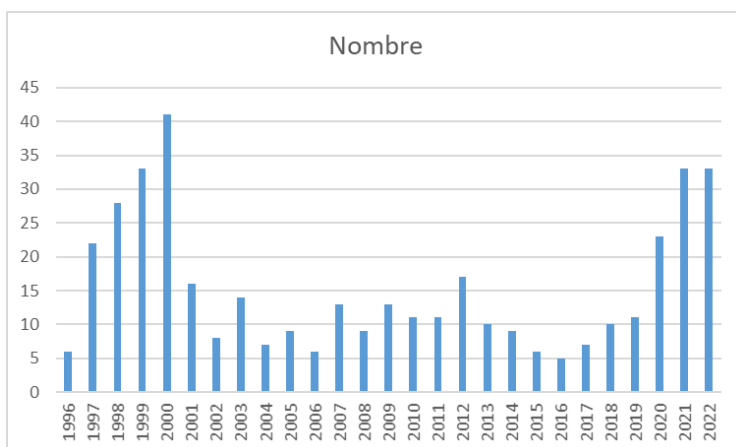
Il y a différentes explications à cela. La plus évidente est que de nombreux citoyens ne sont pas familiarisés avec les dispositions des lois linguistiques, ni avec les mécanismes de plainte existants, même si un certain nombre d'initiatives ont été prises à cet égard au cours des deux dernières années, notamment par le Steunpunt Taalwetwijzer du gouvernement flamand.

Le citoyen n'est pas non plus obligé d'adresser ses plaintes au Vice-Gouverneur. Il est bien entendu libre de choisir d'avoir recours aux services ou procédures de plainte normaux des différentes autorités et services gouvernementaux ou de déposer une plainte directement auprès de la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL). Chaque fois qu'une personne dépose une plainte - apparemment justifiée - auprès du Vice-Gouverneur, la possibilité est indiquée pour la personne concernée de déposer également une plainte directement auprès de la CPCL.

Une raison peut-être plus fondamentale du nombre limité de plaintes est la réticence de nombreux citoyens à déposer une plainte formelle, d'une part parce qu'ils ont peu confiance que cela suffira et d'autre part parce que de nombreuses personnes se sont habituées à ne pas pouvoir toujours compter sur un service dans leur langue en tout temps. Cependant, il peut être établi que de nombreux services - malheureusement pas tous - qui sont contactés par le Vice-Gouverneur dans le cadre d'une plainte répondent positivement et accordent également une attention particulière à cette question et tentent d'y remédier. La réponse des responsables de ces services montre qu'ils sont soucieux d'un service correct et de qualité. Ces plaintes ont donc une importante fonction de signal et, dans de nombreux cas, les plaignants eux-mêmes sont agréablement surpris que leur plainte soit prise au sérieux et que des mesures soient adoptées. Il est, bien entendu, également important - et regrettable - de constater que certains services publics ne réagissent pas.

APERÇU PLURIANNUEL - PLAINTES

Année	Nombre	Année	Nombre
1996	6	2010	11
1997	22	2011	11
1998	28	2012	17
1999	33	2013	10
2000	41	2014	9
2001	16	2015	6
2002	8	2016	5
2003	14	2017	7
2004	7	2018	10
2005	9	2019	11
2006	6	2020	23
2007	13	2021	33
2008	9	2022	33
2009	13		



7.2 Détail des plaintes

En 2022, le Vice-Gouverneur a reçu un total de 33 plaintes. C'est le même nombre qu'en 2021 et nettement plus que la moyenne des années précédentes. En chiffres absolus, il s'agit bien sûr toujours d'un nombre limité. Les plaintes concernaient divers services publics et niveaux de pouvoir. Dans certains cas, une plainte faisant suite à un incident concernait le fonctionnement de plusieurs services publics. Les plaintes sont énumérées ci-dessous, classées par type de service public.

Services communaux

Huit plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement des services communaux. Plus précisément, cela concernait les cas suivants:

- Plainte relative à l'absence d'affichage du nom officiel de la commune de Saint-Gilles dans les deux langues administratives, dans le cadre d'une campagne contre le harcèlement de rue.

Un habitant néerlandophone de la commune de Saint-Gilles a déposé une plainte car il a constaté sur le site web de la commune que les affiches bilingues distribuées dans le cadre d'une campagne contre le harcèlement de rue n'affichaient le nom officiel de la commune que sous la forme "Saint-Gilli.e.s". La première partie du nom de la commune était donc affichée exclusivement en français. Bien qu'il s'agisse d'un détail dans une campagne par ailleurs correctement bilingue, cela constituait une violation des lois linguistiques.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'administration communale à ce sujet et a reçu une réponse de l'échevine responsable. Celle-ci a fait valoir qu'il s'agissait d'un "clin d'œil" à l'orthographe inclusive en français, mais n'a pas commenté le fait que le nom officiel de la commune n'était pas reproduit intégralement dans les deux langues, comme l'exigent les lois linguistiques.

- Plainte relative à l'accueil téléphonique du service des permis de conduire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Une habitante néerlandophone de la commune de Molenbeek-Saint-Jean a déposé une plainte parce qu'elle n'a pas pu s'exprimer en néerlandais à plusieurs reprises à l'accueil téléphonique du service des permis de conduire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il est évident que les services communaux de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale doivent, conformément aux lois linguistiques, toujours être accessibles aux citoyens dans les deux langues administratives.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'administration communale à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse.

- Plainte concernant l'affichage d'informations sur les travaux routiers sur le site web de la commune de Woluwe-Saint-Pierre.

Un habitant néerlandophone de la commune de Woluwe-Saint-Pierre a déposé une plainte parce que les informations relatives aux travaux routiers sur la version néerlandophone du site web de la commune de Woluwe-Saint-Pierre n'avaient pas été mises à jour, contrairement à la version francophone. L'inspection du site web a révélé qu'il y avait effectivement une divergence évidente et persistante entre la mise à jour du site web en français et en néerlandais.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'administration communale à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse.

- Plainte relative au traitement d'une demande de réservation d'occupation d'espace public dans une langue autre que celle de la demande par la commune de Forest.

Un habitant néerlandophone de la commune de Forest a introduit une plainte parce que, suite à un déménagement, il a introduit une demande d'occupation de l'espace public en néerlandais auprès de la commune par e-mail et a ensuite reçu tous les formulaires nécessaires uniquement en français. Il est évident que, conformément aux lois linguistiques, tout citoyen de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale doit recevoir les documents qu'il demande dans sa langue administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'administration communale à ce sujet. L'échevine responsable a reconnu ce qui s'était passé et invoqué des problèmes informatiques pour expliquer la situation.

- Plainte concernant un poste vacant de bibliothécaire à la bibliothèque communale néerlandophone de Saint-Gilles.

Un habitant néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale a déposé une plainte parce que l'offre d'emploi de bibliothécaire pour la bibliothèque communale néerlandophone de Saint-Gilles, publiée par la commune sur son site web et diffusée également par d'autres canaux, indiquait qu'une bonne connaissance du français et des autres langues présentes à Saint-Gilles serait prise en considération lors de l'évaluation des candidatures (en plus de la connaissance requise du néerlandais). Conformément à l'article 22 des lois linguistiques, les établissements communaux de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale dont l'activité culturelle intéresse exclusivement un groupe linguistique, sont soumis aux règles relatives à la connaissance des langues applicables à la région linguistique correspondante. Ceci s'applique évidemment aux bibliothèques communales néerlandophones des communes bruxelloises et implique, comme l'a confirmé à plusieurs reprises la jurisprudence de la Commission permanente de Contrôle linguistique, qu'il n'est pas permis d'imposer des exigences supplémentaires en matière de connaissance d'autres langues ou d'en tenir compte lors de l'attribution de postes vacants.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'échevin compétent de la commune de Saint-Gilles à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse.

Étant donné qu'il s'agit d'un problème qui, d'après les plaintes adressées les années précédentes tant au Vice-Gouverneur qu'à la CPCL, se pose plus souvent dans diverses communes bruxelloises, le Vice-Gouverneur a également écrit à ce sujet au membre du Collège en charge de la Culture de la Commission communautaire flamande. Le Vice-Gouverneur a demandé au membre du Collège de rappeler à tous les échevins responsables des bibliothèques communales néerlandophones dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, les dispositions pertinentes des lois linguistiques et la jurisprudence applicable de la CPCL. Le membre du Collège a promis de soulever cette question lors de sa concertation avec les échevins concernés.

- Plainte relative à l'absence de réponse à des courriels en néerlandais de la part d'un échevin de la commune de Jette.

Un habitant néerlandophone de la commune de Jette a déposé une plainte parce que les courriels qu'il a envoyés à plusieurs reprises à l'échevin compétent de la commune de Jette concernant un problème de déchets sont restés sans réponse pendant un mois et demi, tandis qu'un courriel ultérieur, rédigé en français, a reçu une réponse rapide (en français). Tous les courriels avaient été adressés à l'adresse électronique officielle de l'échevin compétent et doivent donc être considérés comme une communication avec l'autorité publique, chaque citoyen de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale ayant le droit d'utiliser sa langue administrative et d'obtenir une réponse dans cette langue.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'échevin compétent et le citoyen concerné a reçu des réponses correctes en néerlandais de la part des services communaux.

- Plainte concernant un poste vacant de bibliothécaire à la bibliothèque communale néerlandophone d'Anderlecht.

Un habitant néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale a introduit une plainte concernant un poste vacant de bibliothécaire à la bibliothèque communale néerlandophone d'Anderlecht, publié par la commune sur son site web et également diffusé par d'autres canaux. L'offre d'emploi publiée sur le site web de la commune était conforme aux lois linguistiques. Toutefois, dans la version du même avis de vacance diffusée par la commune sur le site web de l'Association flamande des bibliothèques, archives et documentations (VVBAD), les compétences requises incluaient la connaissance du français en plus de la connaissance du néerlandais. Conformément à l'article 22 des lois linguistiques les établissements communaux de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale dont l'activité culturelle intéresse exclusivement un groupe linguistique, sont soumis au régime linguistique qui s'applique à la région correspondante. Ceci s'applique évidemment aux bibliothèques communales néerlandophones des communes bruxelloises et implique, comme l'a confirmé à plusieurs reprises la jurisprudence de la Commission permanente de Contrôle linguistique, qu'il n'est pas permis d'imposer des exigences supplémentaires en ce qui concerne la connaissance d'autres langues.

Le Vice-Gouverneur a écrit à l'échevine compétent de la commune d'Anderlecht à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse.

- Plainte concernant le manque d'accueil néerlandophone dans les services du CPAS de la Ville de Bruxelles.

Un habitant néerlandophone de la Ville de Bruxelles a sollicité l'intervention du Vice-Gouverneur pour une plainte remontant à l'été 2021. L'intéressé s'est adressé aux services du CPAS de la Ville de Bruxelles, mais personne ne lui a parlé en néerlandais. Il a alors introduit une plainte auprès du CPCL, qui a écrit au président du CPAS concerné mais n'a pas reçu de réponse. Après plusieurs rappels, également restés sans réponse, la CPCL a décidé de déclarer formellement la plainte fondée dans le courant de l'année 2022, mais n'a à nouveau reçu aucune réponse de la part de l'administration du CPAS concerné. Cela a conduit le citoyen concerné à s'adresser au Vice-Gouverneur à la fin de 2022.

Le Vice-Gouverneur a écrit au président du CPAS de la Ville de Bruxelles à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

Autres services publics locaux

Treize plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement des zones de police locale, des services régionaux et des institutions bicommunautaires et unicommunautaires. Plus précisément, cela concernait les cas suivants:

- Plainte concernant l'affichage unilingue de la dénomination officielle du régulateur bruxellois de l'énergie dans un formulaire sur son site web.

Un habitant néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale a introduit une plainte parce qu'il a constaté que le formulaire de plainte numérique en néerlandais sur le site web du régulateur de l'énergie bruxellois Brugel affichait la dénomination officielle de ce service public uniquement en français. Il est évident que tous les documents numériques sur les sites web des services publics régionaux bruxellois devraient être rédigés dans les deux langues administratives.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Brugel à ce sujet et a reçu une réponse positive dans les plus brefs délais. Les services de Brugel ont profité de l'occasion non seulement pour corriger cette erreur de détail, mais aussi pour vérifier minutieusement l'ensemble du site web afin de détecter des problèmes similaires.

- Plainte relative à l'absence de service en néerlandais auprès de divers organismes chargés de fournir des informations dans le cadre de la pandémie de Covid.

Un habitant néerlandophone de la commune de Forest a déposé une plainte parce qu'il n'a pas été servi en néerlandais auprès de divers organismes chargés par l'autorité publique de fournir des informations dans le cadre de la pandémie de Covid. Plus précisément, il s'agissait du centre d'appel "resultbrussels", chargé d'informer les citoyens sur leur test Covid, du site web "Réseau Santé Bruxellois", chargé de fournir des informations en ligne sur les tests Covid, et du poste médical de garde bilingue de Bruxelles. Il est évident que tous les services susmentionnés exercent une mission d'administration bilingue dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale et doivent donc, conformément aux lois linguistiques, être en mesure d'aider les citoyens à tout moment dans leur langue administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit aux ministres compétents du Collège réuni de la Commission communautaire à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse.

- Plainte relative à l'absence d'accueil néerlandophone au commissariat de la zone de police de Bruxelles-Ouest dans la commune de Ganshoren.

Un habitant néerlandophone de la commune de Ganshoren a déposé une plainte parce qu'il a contacté, en soirée, le commissariat de la commune de Ganshoren pour signaler un incendie dans la même commune et qu'il n'a pu être compris qu'en français au commissariat en question.

Le Vice-Gouverneur a écrit au chef de corps de la zone de police concernée à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse.

- Plainte concernant l'absence d'accueil néerlandophone au commissariat de la zone de police Midi dans la commune de Forest.

Un habitant néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale a déposé une plainte parce que, lors de la déclaration d'un vol au commissariat de police de Forest, il s'est avéré impossible d'être assisté en néerlandais.

Le Vice-Gouverneur a écrit au chef de corps de la zone de police concernée à ce sujet et a rapidement reçu une réponse positive, le chef de corps promettant que les mesures nécessaires seraient prises par le biais de la hiérarchie.

- Plainte relative à un agent de sécurité sans connaissance du néerlandais au centre communautaire De Markten.

Un habitant néerlandophone de la commune de Schaerbeek a déposé une plainte parce qu'il a été confronté à un agent de sécurité sans connaissance du néerlandais lors d'une visite au centre communautaire De Markten de la Ville de Bruxelles. La plainte n'indiquait pas clairement le statut de l'agent en question, mais il est évident que le centre communautaire en question relève de l'application des lois linguistiques et que chaque

membre du personnel doit être en mesure d'aider à tout moment le citoyen en néerlandais.

À cet égard, le Vice-Gouverneur a écrit au directeur du centre, qui a répondu positivement. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'un membre du personnel d'une société de sécurité, déployé temporairement par la Commission communautaire flamande dans le cadre de travaux au centre communautaire. Par l'intermédiaire de la VGC, les démarches nécessaires ont été entreprises auprès de la société de gardiennage concernée.

- Plainte relative à une patrouille sans connaissance du néerlandais de la zone de police Midi.

Un habitant néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale s'est plaint au Vice-Gouverneur d'avoir été confronté à une patrouille de la zone de police Midi, dont aucun des inspecteurs ne maîtrisait le néerlandais. La notification (par e-mail) de cet incident était très brève (pas de date ni de lieu de l'incident, ni de description substantielle de ce qui s'est passé). En conséquence, le Vice-Gouverneur a demandé des précisions pour aborder la question avec les services compétents, mais aucune réponse n'a été obtenue. Il n'a donc pas été possible de donner suite à cette plainte.

- Plainte relative à l'absence de service en néerlandais de la part du personnel de Bruxelles Environnement et de la zone de police de Bruxelles-Ouest.

Un habitant néerlandophone de la commune de Jette a déposé une plainte à la suite d'un incident survenu dans le parc Roi Baudouin. L'épouse du plaignant a remarqué qu'un canard était en détresse et a contacté successivement trois membres du personnel de Bruxelles Environnement présents, puis également la police locale de la zone de Bruxelles-Ouest. Ni le personnel de Bruxelles Environnement, ni la patrouille de police contactée n'ont été en mesure de comprendre le citoyen concerné en néerlandais.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la fois à la direction générale de Bruxelles Environnement et au chef de la police de la zone de police concernée à ce sujet. La direction générale de Bruxelles Environnement a fourni au Vice-Gouverneur une réponse détaillée - correctement rédigée en néerlandais - qu'elle a également envoyée au citoyen concerné, reconnaissant le problème et indiquant comment le service s'efforce de stimuler les compétences linguistiques de son personnel. Le chef de corps a également réagi positivement.

- Plainte relative à l'absence d'accueil en néerlandais dans les services du Foyer Laekenois.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a introduit une plainte parce que lui et son fils n'ont pas pu être servis dans leur langue administrative lorsqu'ils se sont rendus aux services du Foyer Laekenois. En tant que société immobilière publique en Région bilingue de Bruxelles-Capitale, le Foyer Laekenois est évidemment soumis aux lois linguistiques et devrait être en mesure de servir tout citoyen dans sa langue administrative.

Le Vice-Gouverneur a écrit au Foyer Laekenois à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse directe.

- Plainte concernant une amende de circulation délivrée dans la mauvaise langue par la zone de police de Bruxelles-Capitale-Ixelles.

Un habitant francophone de la ville de Bruxelles a déposé une plainte parce qu'il s'est vu délivrer une amende en néerlandais pour une infraction au code de la route par la zone de police de Bruxelles-Capitale-Ixelles.

A ce sujet, le Vice-Gouverneur a écrit au chef de corps de la zone de police concernée qui, après une enquête interne, a reconnu l'erreur de ses services.

- Plainte concernant une invitation envoyée dans la mauvaise langue administrative par Actiris.

Un habitant néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale a déposé une plainte parce qu'après avoir contacté lui-même Actiris en néerlandais pour un rendez-vous, il a reçu une invitation en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale d'Actiris à ce sujet, qui a immédiatement réagi positivement et s'est également excusée directement auprès de l'intéressé pour cette erreur, qui a été corrigée.

- Plainte concernant l'absence d'accueil néerlandophone au commissariat de la zone de police de Bruxelles-Ouest dans la commune de Berchem-Sainte-Agathe.

Un habitant néerlandophone de la commune de Berchem-Sainte-Agathe a déposé une plainte parce que, lors de la déclaration d'un délit au commissariat de police de Berchem-Sainte-Agathe, il s'est avéré impossible d'obtenir une assistance en néerlandais.

Le Vice-Gouverneur a écrit au chef de corps de la zone de police concernée à ce sujet et a reçu une réponse positive confirmant et reconnaissant le problème après enquête.

- Plainte concernant l'absence de service en néerlandais au poste de garde de l'asbl Garde Bruxelloise-Brussels Wachtdienst à Jette.

Une habitante néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale a déposé une plainte car, lorsqu'elle a fait appel au service de garde à Jette de l'asbl bilingue Garde Bruxelloise-Brussels Wachtdienst, elle n'a pu être traitée que par un médecin ne maîtrisant pas le néerlandais. L'asbl en question est une personne morale chargée par le gouvernement d'une mission d'intérêt général et est donc soumise aux lois linguistiques. Par conséquent, elle doit assurer un service correct et complet dans les deux langues administratives dans ses postes de garde.

À cet égard, le Vice-Gouverneur a pris contact tant avec la Garde Bruxelloise-Brusselse Wachtdienst qu'avec les ministres compétents du Collège réuni de la Commission communautaire commune, mais n'a reçu aucune réponse, à l'exception d'un accusé de réception de la part d'un des ministres.

- Plainte concernant le manque d'accueil néerlandophone dans un centre de vaccination Covid à Woluwe-Saint-Pierre.

Un habitant néerlandophone de la commune de Woluwe-Saint-Pierre a déposé une plainte parce que, lorsqu'il s'est présenté au centre de vaccination Covid de sa commune pour son deuxième rappel, il n'a pu être aidé par aucun membre du personnel en néerlandais,

même pour des questions médicales essentielles. Tous les conseils lui ont été donnés exclusivement en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit aux ministres compétents du Collège réuni de la Commission communautaire commune à ce sujet et a reçu une réponse positive de la part d'un ministre, avec la promesse de rappeler à tous les centres de vaccination leurs obligations.

L'agence régionale du stationnement Parking.Brussels

Quatre plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement de l'agence régionale du stationnement Parking.Brussels.

- Plainte concernant l'utilisation obligatoire des noms de rue en français lors de l'enregistrement d'une demande sur le site Parking.Brussels.

Un résident néerlandophone de la ville de Bruxelles a déposé une plainte parce que, lorsqu'il voulait s'inscrire sur le site web de Parking.Brussels pour demander des bons, il ne pouvait apparemment le faire qu'en utilisant le nom de rue en français de son adresse.

Le Vice-Gouverneur a écrit à ce sujet à la direction générale de Parking.Brussels, qui a reconnu le problème mais l'a renvoyé à un fournisseur responsable de l'application en question, et qui s'est avéré incapable d'utiliser les deux langues officielles. Parking.Brussels a assuré qu'elle avait contacté le fournisseur à ce sujet et que celui-ci ferait les ajustements nécessaires. Il est évident qu'il incombe à Parking.Brussels de veiller à ce que la pleine application des lois linguistiques soit également garantie pour chaque mission qu'elle confie à des tiers dans le cadre de ses compétences.

- Plainte concernant l'utilisation persistante par Parking.Brussels de la mauvaise langue administrative.

Un habitant néerlandophone de la commune de Jette a déposé une plainte parce qu'il a reçu de Parking.Brussels un rappel unilingue français pour une redevance. Bien que l'intéressé ait contacté Parking.Brussels à plusieurs reprises par téléphone pour signaler qu'il était enregistré comme néerlandophone et qu'il devait donc recevoir toute la correspondance des autorités dans cette langue, Parking.Brussels a continué à lui envoyer des citations en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet. Celle-ci l'a informé qu'elle répondrait à sa demande.

- Plainte concernant une redevance de stationnement de la part de Parking.Brussels qui était en partie rédigée dans la mauvaise langue administrative.

Un habitant néerlandophone de la commune d'Anderlecht a déposé une plainte parce qu'il avait reçu, de la part de Parking.Brussels, une invitation à payer une redevance de stationnement qui, bien que correctement rédigée en néerlandais dans le corps du texte, indiquait son adresse officielle et les coordonnées de Parking.Brussels uniquement en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

- Plainte concernant des lettres de rappel de Parking.Brussels qui étaient en partie rédigées dans la mauvaise langue administrative.

Une habitante néerlandophone de la commune de Ganshoren a déposé une plainte parce qu'elle a reçu à plusieurs reprises des lettres de rappel de Parking.Brussels concernant une redevance de stationnement (qu'elle avait d'ailleurs déjà payée) dans lesquelles son adresse officielle et les coordonnées de Parking.Brussels n'étaient indiquées qu'en français.

Le Vice-Gouverneur a écrit à la direction générale de Parking.Brussels à ce sujet, mais n'a reçu aucune réponse.

Services et entreprises publics fédéraux

Six plaintes ont été reçues concernant le fonctionnement des Services et entreprises publics fédéraux.

- Plainte concernant l'absence de service en néerlandais de la part de BPost.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a déposé une plainte parce qu'il a reçu une communication unilingue française de BPost concernant la livraison d'un colis et qu'il n'a pas non plus reçu d'aide en néerlandais lorsqu'il a contacté le service des plaintes.

Le Vice-Gouverneur a écrit au CEO de BPost à ce sujet, qui a promis de remédier au problème, dû à un "bug" dans le système informatique.

- Plainte relative à l'impossibilité d'utiliser le nom néerlandophone d'une localité dans une demande sur le site du SPF Finances.

Un résident néerlandophone de la ville de Bruxelles a introduit une plainte parce qu'il a constaté que dans la demande d'enregistrement d'un bail, sur le site web du SPF Finances, il était impossible d'utiliser le nom officiel en néerlandais de la localité de Laeken dans les données d'adresse. Seul "Laeken" a été accepté. Il est évident que le site web d'un service public fédéral devrait pouvoir utiliser les noms néerlandophones et francophones des (sections de) communes bruxelloises.

Le Vice-Gouverneur a écrit au président du comité de direction du SPF Finances qui lui a signalé que, suite à cette plainte, l'application a été adaptée de manière à ce que le nom "Laken" puisse également être utilisé.

- Plainte concernant une communication unilingue en français de la part de BPost dans le cadre d'une livraison infructueuse.

Un habitant néerlandophone de la commune de Ganshoren a déposé une plainte parce qu'il a reçu une communication unilingue en français de la part de BPost à la suite d'une livraison infructueuse d'un colis. Il s'agit de la dernière d'une série de plaintes similaires adressées précédemment à BPost, qui a promis à chaque fois d'apporter les modifications informatiques nécessaires pour éviter de telles erreurs.

Le Vice-Gouverneur a de nouveau écrit au CEO de BPost à ce sujet, qui a de nouveau promis de remédier au problème informatique. Comme il s'agissait d'un problème récurrent, il l'a également signalé au ministre fédéral de tutelle de BPost.

- Plainte concernant une communication unilingue en français de la part de BPost dans le cadre d'une livraison.

Un habitant néerlandophone de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale a déposé une plainte parce qu'il a reçu une communication unilingue en français de la part de BPost à la suite d'une livraison de colis.

Le Vice-Gouverneur a de nouveau écrit au CEO de BPost à ce sujet, qui s'est une nouvelle fois engagé à remédier au problème informatique.

- Plainte concernant l'absence d'accueil néerlandophone à la réception du SPF Finances.

Un habitant néerlandophone de la ville de Bruxelles a introduit une plainte parce que, lorsqu'il a voulu se présenter à la réception du SPF Finances à son siège à Bruxelles, il n'a pas pu être assisté en néerlandais. Le personnel des services centraux du SPF Finances est bien entendu soumis au régime linguistique des services centraux, ce qui implique que les membres du personnel ne doivent pas obligatoirement être bilingues, mais qu'un accueil dans les deux langues doit être garanti.

Le Vice-Gouverneur a écrit au SPF Finances pour obtenir des éclaircissements sur cet incident. Le SPF Finances a répondu que dans ce cas, conformément aux lois linguistiques, le citoyen concerné a effectivement été assisté en néerlandais par un membre du personnel maîtrisant le néerlandais. Une communication ultérieure avec toutes les personnes concernées a révélé que, bien qu'il y ait eu une courte attente avant qu'un agent néerlandophone ne soit disponible, le citoyen a effectivement été aidé en néerlandais.

- Plainte concernant l'absence de service en néerlandais à la Justice de paix d'Auderghem.

Un habitant néerlandophone de la commune d'Auderghem a déposé une plainte parce que, lorsqu'il a contacté la Justice de paix d'Auderghem pour demander des informations concernant une affaire juridique, il a reçu à plusieurs reprises des réponses exclusivement en français. En outre, il a été informé qu'il ne pourrait pas nécessairement être aidé en néerlandais, même les jours de consultation de la permanence juridique.

Le Vice-Gouverneur a écrit au juge de paix d'Auderghem à ce sujet et a reçu une réponse des présidents des tribunaux de première instance francophone et néerlandophone de Bruxelles, en leur qualité de chefs de corps des Justices de paix. Les chefs de corps attribuent l'incident à un manque général de personnel dans les services de greffe.

Divers

- Plainte concernant les sous-titres français unilingues au Kinopolis de Bruxelles.

Un visiteur néerlandophone du cinéma Kinopolis à Bruxelles a déposé une plainte parce qu'un film en anglais n'était sous-titré qu'en français.

Le Vice-Gouverneur a pris note de cette plainte mais a rappelé à l'intéressé qu'il s'agissait d'une société privée qui - dans ce contexte - n'exerçait pas une mission publique d'intérêt général et n'était donc pas soumise aux lois linguistiques. Par conséquent, le Vice-Gouverneur ne pouvait pas intervenir dans cette affaire.

- Plainte concernant une brochure-programme unilingue en anglais pour le Brussels Jazz Weekend 2022.

Un habitant francophone de la commune de Schaerbeek a déposé une plainte parce qu'il a constaté que la brochure imprimée du programme du Brussels Jazz Weekend 2022 n'était disponible qu'en anglais, contrairement à la communication en ligne qui utilisait correctement les deux langues administratives, en plus d'autres langues telles que l'anglais.

Il était difficile de déterminer dans quelle mesure il s'agissait d'une initiative gouvernementale et donc dans quelle mesure les lois linguistiques s'appliquaient. Le Vice-Gouverneur a écrit à l'organisation ainsi qu'à Visit.Brussels, qui semblait jouer un rôle important dans la promotion de l'événement, mais n'a pas reçu de réponse claire à ce sujet.

8 Conclusions du Vice-Gouverneur

L'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale est la seule région linguistique constitutionnellement bilingue de Belgique. La mise en pratique de ce bilinguisme dans les services quotidiens aux citoyens est un défi permanent, devenu plus complexe, mais non moins pertinent, en raison de la forte augmentation de l'internationalisation et de la diversité culturelle et linguistique. La législation sur l'emploi des langues en matière administrative reste l'épine dorsale et le critère de référence de ce bilinguisme. Or la législation existante et la tutelle exercée par le Vice-Gouverneur ne suffisent pas en soi pour assurer le service bilingue envisagé. Cela nécessite l'engagement et la participation de toutes les autorités, services et personnes concernées.

Les pouvoirs locaux, qui garantissent des services essentiels à la population, n'ont pas seulement la responsabilité de veiller à ce que le personnel qu'ils recrutent satisfasse aux exigences légales en matière de connaissance des langues. Ils doivent également veiller à ce que leurs services soient en toutes circonstances au service de la population dans les deux langues nationales et à ce que leurs communications au public soient toujours bilingues. Ceci nécessite non seulement d'accorder une attention constante aux exigences légales, mais surtout de s'engager positivement à considérer le bilinguisme comme faisant partie intégrante d'un service de qualité et professionnel. Les moyens modernes de communication et d'information peuvent constituer à la fois un outil et un défi supplémentaire à cet égard. Il est d'ailleurs frappant de constater que, dans le cas d'un nombre croissant de plaintes pour violations des lois linguistiques, la cause du problème peut être attribuée au fait que, lors de la conception d'une nouvelle application informatique pour le traitement de certains dossiers, il n'a pas ou insuffisamment été tenu compte des critères juridiques qui déterminent dans quelle langue ces fichiers doivent être traités.

Il en va de même pour les services et entreprises publics fédéraux et régionaux actifs dans l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. La gestion de leur personnel est soumise à d'autres règles au niveau des lois linguistiques que de celles des autorités locales, mais leur fonctionnement bilingue est essentiel pour la population et fait l'objet de procédures de plainte auprès de mon service. Ce sont surtout la police et les services d'urgence, qui rentrent en contact avec le public de manière très directe en raison de la nature de leur fonction, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans ce domaine. Lors du développement de leurs plateformes en ligne et autres canaux de communication numériques ou automatisés, les services publics fédéraux et les entreprises doivent également prêter une attention ab initio au bon bilinguisme intégral de leurs services à Bruxelles, ce qui - selon des plaintes répétées - n'est pas encore suffisamment le cas.

Il est évident que, lors du recrutement de personnel légalement bilingue, les pouvoirs locaux dépendent aussi du fonctionnement d'autres autorités. Ainsi, l'autorité fédérale est chargée, par la législation sur l'emploi des langues en matière administrative, de l'organisation des examens pour l'obtention des brevets linguistiques exigés par la loi. Les Communautés pour leur part sont compétentes en matière d'enseignement et par conséquent aussi d'instruction dans la deuxième langue, aussi bien dans l'enseignement régulier que par le biais de diverses initiatives de formation. Les pouvoirs locaux font également appel à Actiris, le service régional de l'emploi en Région bruxelloise, dans leur recherche de personnel qualifié bilingue. Une approche cohérente, à tous les niveaux de pouvoir et avec une collaboration active entre toutes les parties concernées, semble nécessaire, non seulement pour assurer un meilleur respect des lois linguistiques, mais également pour utiliser au mieux tous les talents présents

dans notre société et fournir un nombre suffisant de candidats juridiquement bilingues afin de pourvoir tous les postes.

Les lois sur l'emploi des langues en matière administrative ne sont pas un objectif en soi, mais un moyen de veiller à ce que le gouvernement serve les citoyens de la meilleure façon possible. Elles constituent également un ensemble complexe et complet à cet égard, qui reflète l'équilibre social et institutionnel du pays. La tutelle et un mécanisme de sanction effectif sont une pierre angulaire fondamentale de cette législation.

En ce qui concerne tous les éléments susmentionnés qui sont essentiels pour l'application des lois linguistiques dans l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, on peut tirer les conclusions suivantes sur la base des données reprises dans le présent rapport:

1. Le nombre total de décisions soumises à mon service en ce qui concerne le personnel des pouvoirs locaux s'élevait à 3.736 en 2022, soit une nouvelle augmentation par rapport à 2021 et un nouveau record absolu. L'augmentation du nombre de décisions soumises par les administrations locales est une tendance positive qui indique que les services du personnel de la plupart des communes et des CPAS remplissent plus scrupuleusement leurs obligations légales en la matière.

L'obligation légale pour toutes les administrations communales et CPAS bruxellois de soumettre toutes leurs décisions pertinentes en matière de personnel au Vice-Gouverneur n'est évidemment pas un fait nouveau. Elle a de nouveau été confirmée de manière très explicite dans la circulaire envoyée par la Commission permanente de Contrôle linguistique le 16 juin 2021 aux bourgmestres et présidents de CPAS de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Néanmoins, il reste difficile d'obtenir de chacune des autorités locales bruxelloises la transmission cohérente de toutes les décisions pertinentes en matière de personnel. Grâce aux efforts continus de mon service pour améliorer les contacts avec les administrations locales, mais aussi au soutien des ministres compétents du Collège réuni au cours de la législature 2014-2019, la plupart des problèmes à cet égard ont déjà pu être éliminés. Seul le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert continue - malgré une insistance répétée - à refuser manifestement de remplir ses obligations légales. Il va de soi que des pressions supplémentaires seront exercées à l'avenir pour qu'il soit remédié à cette situation. Le soutien des autorités de tutelle supérieures sera essentiel à cet égard, et les ministres compétents actuels du Collège réuni ont donc été contactés à plusieurs reprises pour leur demander d'intervenir dans ce dossier, sans résultat jusqu'à présent.

Un point d'attention particulier reste également le flux d'informations en matière de parité au niveau dirigeant. Un nombre limité d'autorités locales refusent - malgré l'insistance répétée - de tenir mon service au courant de la situation actuelle. Ici aussi, la circulation de l'information s'est améliorée ces dernières années, mais des efforts continus devront être consentis pour rectifier complètement la situation et garantir ainsi une tutelle correcte.

2. Dans 603 des délibérations soumises, les lois linguistiques ont été pleinement respectées. Cela représente donc 16,1 % des cas, ce qui constitue une nouvelle baisse par rapport à 2021. Comme les années précédentes, il y a une grande différence selon qu'il s'agisse de personnel statutaire ou contractuel. Parmi les décisions soumises concernant le personnel statutaire, 72,7% étaient conformes à la législation sur l'emploi des langues. Parmi les

décisions relatives au personnel contractuel, seules 8,7% étaient conformes aux lois linguistiques.

Conformément à la pratique établie, qui a également été suivie par les Vice-Gouverneurs précédents, les délibérations concernant des agents contractuels désignés pour une très courte durée (contrats de remplacement, par exemple) et ne disposant pas du certificat de connaissance linguistique exigé, n'ont pas été suspendues. En 2022, c'était le cas dans 762 dossiers, soit 20,4% du nombre total de dossiers.

Un total de 2.371 des décisions soumises ont été suspendues parce qu'elles étaient en conflit avec les lois linguistiques. Cela représente 63,5 % du nombre total de cas, soit une nouvelle augmentation sensible par rapport à 2021 (59,7 %).

3. Dans un nombre de cas limité mais non négligeable, des délibérations ont dû être suspendues à cause du non-respect de la parité au niveau dirigeant. En 2022, il s'agissait de 28 cas. Il ressort des données recueillies par mon service que seulement dans 2 des 19 communes et dans 3 des 19 CPAS, les fonctions dirigeantes sont remplies en parité ou en quasi-parité (une différence d'une unité avec un nombre impair de postes). Ici aussi, nous constatons un nouveau recul dans le respect des lois linguistiques.
4. Comme les années précédentes, un certain nombre d'autorités locales ont transmis des brevets linguistiques relatifs à des membres du personnel déjà employés. En 2022, il y en a eu 69 pour des dossiers de la même année et 49 pour des dossiers d'années antérieures. Cela indique que certaines autorités locales encouragent effectivement leur personnel à obtenir le brevet linguistique requis pour leur poste et que cela peut aussi être efficace. D'autre part, les différents systèmes de primes de bilinguisme, cofinancés par le gouvernement fédéral, jouent sans doute également un rôle positif à cet égard. S'il s'agit indéniablement d'un point positif, le nombre d'agents qui obtiennent encore un brevet linguistique après leur recrutement reste malheureusement assez limité en chiffres absolus, par rapport au nombre total de recrutements sans brevet linguistique.
5. Le nombre de plaintes formelles introduites auprès de mon service par des particuliers s'élevait à 33 en 2022, le même nombre qu'en 2021. Il y avait également une série de prises de contact et de questions non liées à une plainte formelle.

Différentes tendances peuvent être déduites des plaintes et des suites qui y ont été données:

- Tout d'abord, certaines autorités et services réagissent assez rapidement et positivement à ces plaintes et tentent également d'y remédier efficacement. Il n'est pas rare que ce soit également le cas des services où il s'agit d'une situation précise et ponctuelle qui a donné lieu à une plainte. Malheureusement, il existe aussi des services qui ne répondent pas aux plaintes.
- Deuxièmement, dans certains services, les plaintes montrent clairement un problème structurel dans lequel la loi est violée - consciemment ou non - de manière systématique.
- Troisièmement, il est profondément regrettable de constater un manque croissant de respect du droit légal des citoyens d'utiliser leur propre langue administrative dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, notamment par les services dont la

mission est d'assister les citoyens dans des situations d'urgence, ainsi que par les services chargés, entre autres, de sanctionner les citoyens pour des infractions.

Globalement, on peut conclure que la situation en ce qui concerne le respect de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative au niveau des autorités locales bruxelloises reste très problématique et se détériore encore dans certains domaines importants, comme le démontre le pourcentage élevé de recrutements et nominations où les exigences légales ne sont pas remplies. Ceci ne porte pas atteinte aux efforts déployés par plusieurs autorités locales pour assurer un service bilingue et au fait que de nombreux membres du personnel font réellement un effort pour obtenir le brevet linguistique requis et pour fournir des services professionnels et corrects à tous les citoyens. Cependant, les chiffres du présent rapport et le nombre croissant de plaintes indiquent que la loi et les droits des citoyens continuent d'être violés à grande échelle, non seulement au sein des autorités locales mais aussi dans les services publics et les entreprises régionales et fédérales.

La conclusion qui s'impose est que toutes les autorités compétentes devront consentir des efforts plus importants et structurels pour parvenir à une application complète et correcte de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale. Ces efforts peuvent produire les meilleurs résultats s'ils s'inscrivent dans une approche cohérente et globale visant à renforcer le bilinguisme à Bruxelles. L'enseignement (dans les écoles et dans divers établissements de formation); le placement et l'orientation pour les demandeurs d'emploi; le bilinguisme encouragé par le biais de primes et d'autres initiatives positives; une meilleure publicité des examens linguistiques légaux; et une politique du personnel qui adhère pleinement au bilinguisme prévu par la loi, ce sont là autant d'aspects qui font partie d'une approche cohérente de la sorte et, bien sûr aussi, d'un mécanisme efficace et contraignant de contrôle et de sanction qui doit en être la clé de voûte.